

## **Le Conseil Général de Vendée invite l'énergie nucléaire sur son territoire**

**Pour endiguer la frénésie des professionnels de l'éolien à vouloir développer des parcs dans le département de la Vendée, le Conseil Général a décidé de couper court à ces multiples demandes en proposant l'implantation d'une centrale nucléaire sur son littoral. Une opération gagnante, tant au niveau économique qu'environnemental.**

Dans sa logique de lutte contre les éoliennes, et ragaillardi par la politique gouvernementale pro-nucléaire, le Conseil Général de Vendée vient de prononcer en faveur de la construction d'une centrale nucléaire sur les côtes vendéennes. Cette centrale, d'une puissance de 2000 MW, pourrait voir son chantier démarrer en 2014, et être raccordée au réseau en 2019.

Une société privée a d'ores et déjà été missionnée pour inventorier les sites susceptibles d'accueillir le futur équipement. Les critères de sélection sont multiples : disponibilité de la source d'eau froide pour refroidir massivement la future centrale, éloignement minimal de la population, zone suffisamment large, ... L'impact positif sur le milieu aquatique doit également être apprécié : en effet, grâce à l'élévation de la température des eaux côtières (liée au refroidissement de la centrale), les poissons devraient se multiplier et grossir pour la plus grande satisfaction de la pêche locale dont chacun connaît les problèmes actuels. Les communes littorales sont appelées à se porter candidates.

Nul doute que les activités touristiques n'en seront qu'accroîtées : la centrale, bien visible au large et sur les côtes dans un rayon de 25 km au moins, sera la première du département, et à ce titre, rejoindra la liste des sites remarquables de Vendée. De même que pour les autres hauts-lieux touristiques du territoire, des circuits de visite seront organisés, pour découvrir de plus près le fonctionnement d'une centrale et apprécier l'efficacité et l'adaptabilité de l'énergie nucléaire. Le réchauffement des eaux littorales devrait également être favorable à l'allongement de la saison balnéaire.

« Efficacité » est en effet le maître mot de la politique du Département : plutôt qu'étudier de multiples Zones de Développement Eolien disséminées sur l'ensemble du département, qui demandent des études approfondies, le Conseil Général a choisi d'étudier et de soutenir un seul projet, de taille, dans un souci d'optimisation du temps et d'efficacité économique. En outre, la focalisation de la question énergétique sur une petite zone côtière permettra à l'ensemble du bocage vendéen d'être épargné par l'arrivée des « Moulins de fer », qui ne se justifieront plus, puisque la Vendée produira assez d'électricité pour couvrir le tiers des besoins de la région Pays de la Loire.

Une enquête sera lancée dans les mois à venir pour recueillir l'avis des habitants du département.